



Annulation de Mariage forcer

Par **felidjhala**, le **13/02/2013** à **12:29**

bonjour,

voilà, je suis de nationalité française, je vis en algérie depuis 3ans seulement, quand je suis venue je me suis marié étant mineur; aujourd'hui j'ai atteint ma majorité et j'ai souhaité revenir vivre en France avec mon époux.

J'ai envoyé mon dossier de transcription à Nantes le 12/12/2012, il m'ont répondu que mon dossier va être envoyé d'après la loi 171-7 au procureur de la République mais qu'il est susceptible d'être entaché de nullité.

le consulat d'où je dépend actuellement (Oran); m'a conseillé de ne pas attendre la réponse de Nantes et de divorcer dès que possible, pour refaire un mariage légal (avec CCAM et majeur)

merci de vos réponses